BILAN DU QUESTIONNAIRE EVALUATION DE L'OUTIL « GESTION TPE »

Ce questionnaire a été élaboré dans l'objectif d'évaluer l'application informatique « Gestion des TPE » élaborée par A.Drouglazet (Alain.Drouglazet@ac-poitiers.fr) sous la direction de J.P Fabien, IPR en charge des Travaux Personnels Encadrés (jean-pierre.fabien@ac-poitiers.fr).

Il ne s'agissait pas d'interroger les utilisateurs sur l'ergonomie de l'application, mais plutôt de savoir si l'application avait permis des temps de concertation et de pré-harmonisation. Les améliorations suggérées par les utilisateurs constituent l'autre point d'intérêt du questionnaire afin de faire évoluer l'outil. Le dernier objet consistait à susciter des réactions sur les critères d'évaluation.

Ce questionnaire anonyme a été adressé par les chefs d'établissement aux enseignants concernés par les TPE. Nous avons considéré en moyenne 7 enseignants par lycée pour un peu plus de 60 lycées dans l'académie de Poitiers. Nous nous sommes donc basés sur une population totale d'environ 450 enseignants.

Nous avons obtenu 53 réponses dont 43 sont complètes.

Le nombre de réponses avoisinant les 10% de la population ciblée, nous pouvons estimer les résultats de l'enquête comme probants.

Voici la lecture qu'il est possible d'établir à partir des réponses collectées.

1- Analyse de la population observée :

Globalement, les réponses émanent principalement des enseignants évaluateurs : 68%. Un quart des réponses a été fourni par des coordinateurs ou référents TPE. Parmi les 5 « Sans réponse » ou « Autre », 2 ont été formulées par des personnels de direction.

En termes de représentation des matières enseignées, les enseignants de SVT représentent 32% des réponses, 17% sont des enseignants de Physique-chimie, puis arrivent les enseignants documentalistes avec 11 %. L'Histoire géographie est représentée par 9% d'enseignants, tout comme les Sciences Economiques et Sociales.

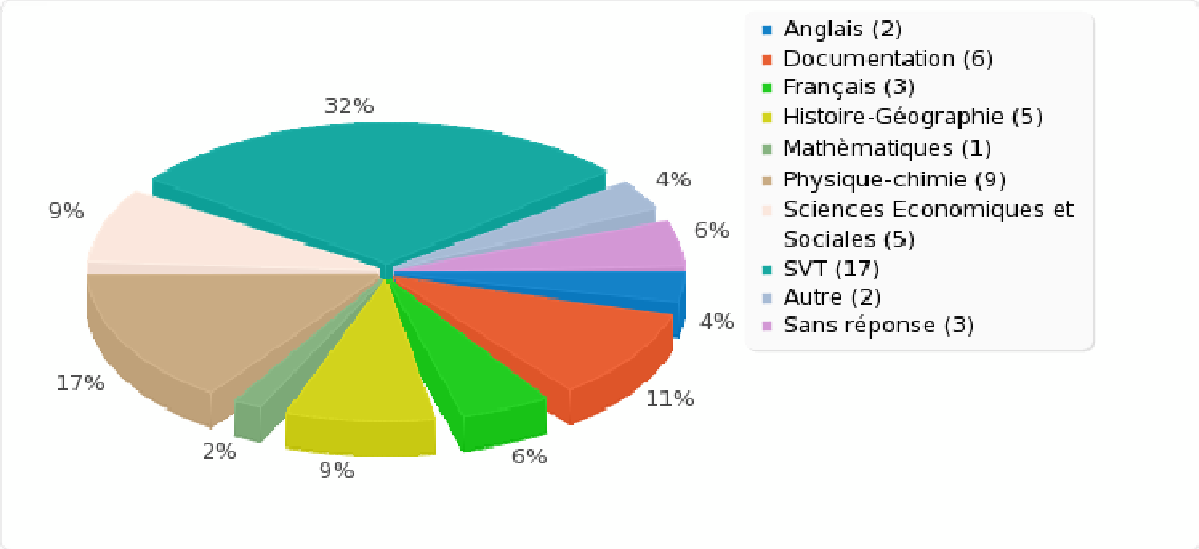

32 % des répondant affirment s'être formés seuls à l'utilisation de l'application « Gestion TPE ». 26% se sont formées avec l'aide de collègues et 36 % ont suivi une formation.

19 % des personnes n'ayant pas suivi une formation en ont exprimé le regret.

(***L'utilisation de l'outil ne demandant pas de compétences spécifiques, il est fortement recommandé de s'approprier le mode d'emploi à retrouver sur la page d'accueil de "Gestion_TPE"*** : https://195.221.249.140/tpe/).

2- Réunion de concertation ou de pré-harmonisation avant les TPE :

64 % des enseignants affirment avoir assisté à une réunion de concertation avant la mise en œuvre des TPE.

Sur les 36 % restants,

- la moitié ne justifie pas l'absence de concertation préalable.
- 20% mettent en avant un manque de temps ou une absence de réflexion dans ce sens.
- 30% affirment avoir une bonne connaissance des attendus des TPE et pratiquer ce travail en équipe depuis de nombreuses années.

3 - Fonctionnalités de l'application « Gestion TPE » :

73 % des personnes interrogées estiment que les menus de l'application sont « Très explicites » ou « Explicites ». Parmi elles, une majorité a utilisé la fonctionnalité liée à l'interrogation orale.

20 % des interrogés n'ont pas été formés à l'utilisation de l'application. Ce pourcentage n'est pas négligeable et doit être rapproché du pourcentage de personnes ayant fait appel à la procédure de déverrouillage. La clarté de l'ergonomie et de l'aide pourrait être améliorée afin de limiter les erreurs de manipulation, principal motif des déverrouillages.

3.1 – Fonctionnalités utilisées

Les fonctionnalités utilisées sont :

- la liste des critères d'évaluation pour 40%
- le formulaire pré-rempli pour le suivi des groupes pour 17 %
- le formulaire de préparation des groupes pour 15%
- la liste des problématiques d'exportations pour 13 %
- la simulation de l'oral pour 6 %
- 9 % des utilisateurs n'en ont utilisé aucune ou ne s'en souviennent pas

Aucune personne interrogée n'a utilisé la feuille de contrôle des absences.

3.2 – Améliorations des fonctionnalités

Dans les améliorations souhaitées de l'application « Gestion TPE », il est proposé un découpage très explicite des étapes d'évaluation avec un guide pas à pas de type Etape 1….Etape 2…..

(***Ces données sont présentées dans l'annexe 1 Protocole d'utilisation du mode d'emploi***)

Des difficultés d'attribution de mots de passe sont signalées par un établissement, qui avait reçu les mots de passe d'un autre établissement.

La possibilité de constituer des groupes d'élèves mixtes, c'est-à-dire provenant de sections ou classes diffèrentes est souhaitée.

(***Voir annexe 2 compléments du mode d'emploi***)

Les problèmes de connexion Internet ont rendu difficile l'enregistrement des évaluations dont les résultats ont dû être saisis à plusieurs reprises.

(***Le passage des EPLE sur Cerise lycée et collège devrait dégager une partie des accès sur LCF et favoriser la communication sur "Gestion_TPE" d'autant que les saisies des évaluations des élèves seront multiples avant d'en faire l'enregistrement.***)

Même si 77% des personnes interrogées n'ont pas fait de propositions de nouvelles fonctionnalités, voici celles suggérées par 7.5 % des personnes ayant répondu au questionnaire :

- Possibilité pour l'administrateur de consulter les mots de passe des enseignants sans les réinitialiser systématiquement. (***Modification réalisée***)

- Possibilité de noter plusieurs élèves d'un même groupe en même temps (***Modification réalisée***).

- Possibilité pour les évaluateurs de l'oral de connaître les notes de suivi afin de distinguer les élèves les plus investis. « Un bon élève régulier peut être éclipsé par un élève bluffeur ou baratineur ».
  (***Demande non-prise en compte, car l'accompagnement est une épreuve dissociée des composantes 2 et 3 et devant conduire à des appréciations pour des objectifs différents***)

3.3 – Procédure de déverrouillage des résultats

Les personnes interrogées ont utilisé la procédure de déverrouillage des résultats à 26 %.

Les raisons qui ont nécessité l'utilisation de cette fonctionnalité sont :

- Départ d'élève en cours d'année pour **8 %**

- Aucune correspondance entre les feuilles de résultats imprimées et les évaluations saisies pour **8%**

- Note finale considérée comme injuste par les évaluateurs pour **16%**

- Erreurs de saisie en raison de mauvaises connaissances et manipulations de l'application ou de la procédure de saisie pour **68 %**

(*Procédures possibles sans modification des mots de passe*)

4 - Les évaluations des TPE à l'aide de l'outil « Gestion TPE »

Les résultats des évaluations des TPE ont été à 62 % saisis une fois que toutes les évaluations ont été terminées. Seulement 28 % des personnes interrogées les ont saisis au terme de chaque présentation orale.

4.1 – Modes de saisie

Les résultats des évaluations ont été saisis à **72 % en mode « Normal »** et à **19 % en mode « Autre »** (mode à privilégier en cas de connexion Internet lente).

Le mode de saisie Normal a été utilisé car jugé plus simple, plus intuitif ou parce que tous les critères d'évaluation apparaissaient en même temps à l'écran. Quelques personnes n'ont pas eu connaissance du mode de saisie Autre.

Cependant, **43 % des personnes ayant utilisé le mode « Normal » ont été gênés par le rechargement de la page** après chaque saisie.

19 % des personnes interrogées ont utilisé le mode de saisie « Autre ». Celui-ci a rempli sa fonction puisque son utilisation a été privilégiée en raison d'une lenteur de connexion Internet.

(***Voir remarques au-dessus***)

4.2 – Contraintes et améliorations lors de la saisie

19 % des utilisateurs interrogés ont connu des difficultés lors de la saisie des évaluations. Les difficultés de connexion Internet sont à nouveau citées. Elles ont empêché certaines saisies en direct et donnent l'impression d'un double travail.
L'obligation de valider avant tout changement de rubrique et l'obligation de saisir toutes les appréciations pour un même élève sont jugées contraignantes.

Durant la saisie, l'affichage en rouge des éléments non évalués a été estimé utile à 79%.

L'utilisation d'un correcteur d'orthographe n'est suggérée que par 40 % des utilisateurs interrogés.

(***Fonctionnalité liée à un complément associé au navigateur utilisé***)

4.3 – Echelle d'évaluation

L'échelle d'évaluation utilisée par l'application « Gestion TPE » est la suivante :

Excellent - Satisfaisant – Insuffisant – Très Insuffisant

(***Afin de ne pas troubler les échelles d'appréciation, des adjectifs opposés ont été retenus***)

Si 43 % des utilisateurs interrogés sont satisfaits, 47% d'entre eux proposent des améliorations à cette échelle.

Les remarques les plus souvent citées sont :

- pas assez de nuances entre « Satisfaisant » et « Insuffisant ». Il est suggéré de rajouter un critère « Moyen » ou « Convenable » pour **56 % des souhaits** d'améliorations.

- Augmenter l’échelle en la portant de 4 niveaux à 7 ou 10 pour **8% des souhaits.**

- Intercaler la mention « Très Bien » entre « Excellent » et « Satisfaisant » car Excellent est considéré comme un niveau très difficile à atteindre pour **4% des souhaits.**

(***Ces demandes d'éclatement des quatre paliers n'ont pas été jugé pertinentes dans le cadre de l'évaluation sommative des TPE où l'évaluation est basée sur des appréciations définies par des critères et sur une notation ou la demande d'une médiane ne permet pas de prendre position, même si elle doit être vertueuse***).

- Pas de cohérence entre les critères et la grille d’évaluation de saisie finale qui fait apparaître : *A :Excellent, B :Satisfaisant, C:Acceptable, D :Insuffisant* : **8% des souhaits.** Le Critère C est appelé tantôt acceptable, tantôt Insuffisant selon les documents.

(***les différences entre les documents correspondaient à des évolutions au cours de l'utilisation de l'outil***)

4.4 – Compétences évaluées

59% des personnes interrogées trouvent que les compétences choisies sont adaptées à l'objectif d'évaluation.

30 % des réponses suggèrent les améliorations suivantes :

- les critères ne correspondent pas à ceux des textes officiels, ou sont trop précis par rapport à ceux du BO

(***Désormais dans le mode d'emploi est associé le BO n°41 du 10 / XI / 2005 sur lequel les travaux de construction des grilles d'observables se sont appuyés.***)

- il faudrait éviter de changer les critères d'évaluation en cours d'année

(***voir au-dessus***)

- le critère 2 n'a pas toujours été compris. Se réfère-t-il à la problématique ou à la production écrite ?

- les critères ne permettent pas aux évaluateurs de la présentation orale de sanctionner des éléments qui pourraient ne pas avoir été perçus par les enseignants accompagnateurs. Des travaux intelligemment « copiés-collés », faisant l'objet d'une bonne production écrite et d'une bonne présentation orale ne seront pas forcement sanctionnés sauf si les examinateurs de l'oral découvrent la supercherie.

(***On ne peut remettre en cause l'évaluation des jurys, les uns par rapport aux autres, d'autant que les concertations organisées en début d'année ont permis de clarifier les attendus de chacun***).

- Des contradictions dans les propositions qui oscillent entre des critères trop larges et pas assez ciblés et au contraire, des critères trop précis !!!!!

4.5 – Présentation des compétences évaluées

72 % des personnes interrogées ont présenté préalablement à l'interrogation finale les critères d'évaluation aux élèves qui les ont pris en considération dans 66 % des cas.

Pour les évaluateurs de l'oral qui n'ont pas présenté les critères d'évaluation aux élèves, 57 % ont jugé que cette présentation relevait de la responsabilité des enseignants encadrants ou référents.

29 % ont estimé que les critères ont été fournis trop tardivement.

(***Comme tout examen ou concours, les programmes doivent être connus des candidats***)

4.6 – Transposition des critères d'évaluation en note finale

40 % des personnes ayant répondu n'ont aucune observation à formuler sur les modalités d'attribution de la note finale.
Il est à noter que 28% des enseignants ne se sont pas prononcés sur cette question en optant pour la réponse « Autre ».

32 % des personnes ont formulé des observations sur la détermination de la note finale. Parmi celles-ci, reviennent le plus fréquemment :

- La note chiffrée n'est pas représentative du travail effectué par l'élève, en plus comme en moins.

- Le manque de précision entre les critères « Satisfaisant » et « Insuffisant » est à nouveau mis en avant.

- Des élèves ayant fourni des prestations très diffèrentes peuvent obtenir la même note finale en raison du nombre de C et de D obtenus.

- 43 % des propositions indiquent que les évaluateurs ont été contraints de « bidouiller » ou de « bricoler » les évaluations afin que les candidats obtiennent les notes qui paraissaient légitimes ou justes. Certains examinateurs souhaitent proposer directement la note finale.

(***L'évaluation n'est pas la recherche d'une note, il convient de déterminer un échelon dans une échelle correspondant aux objectifs atteints.***)

L'aide proposée par l'application « Gestion TPE » pour le calcul de la note finale n'a été consultée que par 23 % des enseignants interrogés. 68 % des personnes n'ont pas répondu à cette question.

Remarque : L'outil d'aide est-il connu par tous les évaluateurs ? Pas certain !!!!!

4.7 – Présentation des résultats

38 % des personnes interrogées ont trouvé que la présentation des résultats est « Très satisfaisante » et 36 % la jugent « Satisfaisante ». **A 73 %, l'application est conforme aux attentes des utilisateurs.**

15 % interrogés estiment la présentation des résultats « Insuffisante » ou « Très insuffisante », les propositions d'améliorations sont les suivantes :

- les résultats fournis par l'application donnent lieu à trop d'impressions papier : 2 feuilles pour les évaluateurs de l'oral, 1 feuille pour l'administrateur, 1 autre feuille pour l'enseignant encadrant et enfin 1 feuille récapitulative. Est-il possible de regrouper tous les résultats sur une même feuille afin de limiter les impressions ?

(***Les impressions ne sont plus désormais obligatoires mais pourront se réaliser selon les besoins de chacun***)

- Pourquoi la note d'évaluation du travail de recherche et de tenue du carnet de bord n'est-elle pas portée à la connaissance des évaluateurs de l'oral ? Certains évaluateurs aimeraient comprendre la raison de ce mode de fonctionnement.

(***Cette demande ne peut être satisfaite car la nature des épreuves sont différentes***).

Globalement, cette question n'a pas été comprise à 40%. Problème de formulation ou fin du questionnaire ??

4.8 – Pré-harmonisation avant transmission des notes à la DEC

57 % des personnes ayant répondu ont assisté à une réunion de pré-harmonisation dans leur établissement avant transmission des notes à la DEC.

Parmi elles, 43 % estiment que l'outil « Gestion TPE » a facilité le travail de pré-harmonisation.

Il faut souligner que 44 % des personnes n'ont pas répondu à cette question.

A la question de savoir pourquoi la pré-harmonisation n'a pas pu avoir lieu, 21% des personnes répondent :

- Pour 9%, ne pas avoir envie de divulguer leurs notes
- Pour 36.50%, par des réponses non exploitables
- Pour 54.50%, qu'aucune réunion de pré-harmonisation n'a été sollicitée par l'administration, le coordinateur ou les collègues.

51% des personnes ayant assisté à une réunion de concertation TPE déclarent avoir réalisé une pré-harmonisation des notes avant leur transmission.

5 - Les apports de l'outil « Gestion TPE »

Globalement, l'outil « Gestion TPE » a permis à **62 % des personnes d'échanger sur l'évaluation des TPE avec leurs collègues et à 11 % d'impliquer les élèves** dans leurs évaluations.
Pour les 27 % restants, l'application présente peu ou pas d'intérêt.

75.50 % pensent utiliser l'application l'année prochaine.

Les 24,50 % des personnes ayant répondu négativement ou n'ayant pas formulé de réponse estiment que l'outil génère une perte de temps, trop de contraintes avec des changements de critères en cours d'année sans que les évaluateurs en soient informés.

La mauvaise maîtrise du calcul de la note finale est un frein à l'utilisation. L'outil présenterait un intérêt si une connexion Internet pouvait permettre une évaluation en direct. Ainsi, une réelle économie de papier pourrait être réalisée. Les plus sceptiques suggèrent que l'outil minimise le rôle des évaluateurs qui ne fixent plus les notes. Ils se posent la question du rôle et de la place de l'évaluateur dans l'attribution de la note.

15 % des personnes interrogées ont accepté de lever leur anonymat afin d'être éventuellement contactés par l'IPR ou la Matice afin de travailler à l'amélioration de l'outil « Gestion TPE ». Ils ont communiqué leurs adresses qui figurent en **Annexe 1.**

En Conclusion….

Globalement, les résultats montrent que pour une phase de démarrage, l'application « Gestion TPE » a été plutôt bien accueillie et bien utilisée. C'est un point extrêmement positif qui doit conforter dans son utilisation. Certaines modifications peuvent être envisagées, parmi lesquelles…..

L'inexpérience des utilisateurs ajoutée à la lenteur des connexions Internet ont empêché l'utilisation en direct de l'application au terme de chaque évaluation. Le problème de connexion étant récurrent dans les EPLE, il mériterait d'être signalé au Conseil Régional.

Les saisies réitérées et les impressions des résultats « pour se rassurer » ou « garder des traces » ne confortent pas les utilisateurs dans l'efficacité de l'outil. Est-il possible de rassurer les utilisateurs qui n'ont pas confiance en la procédure de sauvegarde ou qui ont perdu leurs travaux avant sauvegarde ?

Peut-être qu'une meilleure formation des utilisateurs pourrait améliorer ce point noir.

Il semble indispensable de continuer le travail d'explication des critères d'évaluation car quelques incompréhensions demeurent, même si celles-ci semblent mineures.

L'échelle d'évaluation suscite quant à elle de nombreuses observations et mérite peut être d'être reconsidérée.
Un problème de vocabulaire se focalise sur le terme « Excellent » qui est perçu au sens premier par les évaluateurs. Ces derniers ont des difficultés à l'utiliser.

Le pas à franchir par les évaluateurs entre « Satisfaisant » et « Insuffisant » semble trop important et trop lourd de conséquence sur la note finale. Il est suggéré une échelle comportant 5 possibilités. Certes, cette modalité offrirait un confort certain aux évaluateurs perplexes. Une échelle comportant un nombre de niveaux pair, par exemple 6, serait peut-être envisageable si les textes officiels l'autorisent.

Le mystère du grand calcul de la note finale semble devoir être clarifié. Cette fonction de l'application suscite de l'incompréhension chez les évaluateurs qui cherchent des modalités pour la contourner. Peut être serait-il possible de faire apparaître la note correspondant à chaque compétence évaluée. Il serait également possible de demander aux évaluateurs de cocher la grille de compétences et de fixer la note pour la compétence.

La gestion des TPE, à l'aide de cette application, comporte deux difficultés :

- celle de l'outil informatique qui commence à devenir d'un usage commun quoique réclamant encore une formation pour certains utilisateurs,

- celle de l'évaluation par compétences qui n'est pas encore généralisée dans les lycées.

Pour pallier à ces deux écueils, il semble indispensable de poursuivre le travail de communication entrepris pour former les utilisateurs à l'outil et expliquer l'intérêt des travaux de concertation avant le début des TPE ainsi que celui d'une pré-harmonisation avant l'envoi des notes à la DEC. L'enquête permet d'observer que lorsque les réunions de concertation existent lors du lancement des TPE, la réunion de pré-harmonisation des notes se déroule dans la majorité des cas. Selon les enseignants, l'administration peut jouer un rôle incitatif. Il semble important de rappeler l'importance de ces étapes aux référents et coordinateurs.

A mon avis, jusqu'ici, l'outil a été bien utilisé en raison de l'implication forte des enseignants de SVT et de Physique-Chimie. Selon mon expérience, ces derniers, de part le programme de leurs disciplines et les incitations de leurs IRPR, semblent avoir une habitude du travail en équipe et de l'usage des TIC dans leurs pratiques pédagogiques.